

Lundi, 7 mars 2011

2011-03-07

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, sept mars deux mille onze (07-03-11) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain (absent)
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Congrès de l'ADMQ ;
- 10° Assiette du chemin (ancien tracé de la Route 216 aux limites d'Ham-Nord) ;
- 11° Abat-poussière ;
- 12° Stationnement face à l'Épicerie Nyka ;
- 13° Période de questions ...;
- 14° Pause ;
- 15° Appui demandé concernant le développement éolien ;
- 16° Centre d'urgence 9-1-1 ;
- 17° Poste de concierge ;
- 18° Transport adapté ;
- 19° Développement social - Phase 3 ;
- 20° Refinancement d'emprunt - prêt n° 2 (182 600 \$) avec la Caisse ;
- 21° Refinancement avec le Ministère des Finances (156 000 \$) - demander un prêt temporaire pour la période d'un mois car ouverture des soumissions seulement le 5 avril 2011 ;
- 22° Journée de l'Abeille à Miel 2011 ;
- 23° Reddition de comptes - entretien du réseau routier local ;
- 24° Appui financier demandé pour le projet *Make Way for YOUth* ;
- 25° Voirie ;
- 26° Varia.
 - 26.1° ClicSEQUR - autorisations à la directrice générale ;
 - 26.2° Demande de contribution financière - Association des propriétaires de chiens ;
 - 26.3° Tournoi de golf de la Chambre de commerce ;
 - 26.4° Proclamation du maire et appui au recensement ;
 - 26.5° Location de tables.

201103-039

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert
jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance
ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201103-040

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE le procès-verbal soit adopté tel.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201103-041

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-
trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les
comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COMPTES

201100093 = RAVIR : commandite	100.00 \$
201100094 = RAVIR : inscriptions ateliers	60.00 \$
201100095 = Michel Larrivée : 4 h 30 – contrat de conciergerie	49.50 \$
201100096 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	185.28 \$
201100097 = Michel Larrivée : 7 h – contrat de conciergerie	80.18 \$
201100098 = Michel Larrivée : 4 h 30 – contrat de conciergerie	49.50 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FÉVRIER : 52 020.43 \$
TOTAL DES REVENUS DE FÉVRIER : 107 229.38 \$

201190049 à 52 = Maryse Ducharme : salaire	2 292.12 \$
201190053 à 56 = Dany Guillemette : salaire	2 031.04 \$
201190057 à 60 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 031.04 \$
201190061 = Claude Blain : rémun. des élus pour mars 2011	204.07 \$
201190062 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour mars 2011	204.07 \$
201190063 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour mars 2011	204.07 \$
201190064 = Onil Giguère : rémun. des élus pour mars 2011	204.07 \$
201190065 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour mars 2011	204.07 \$
201190066 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour mars 2011	204.07 \$
201190067 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour mars 2011	638.88 \$
201100099 = Mégaburo : photocopies, rubans PTouch, enveloppes, chemises	361.01 \$
201100100 = Com. scolaire des Sommets : location locaux école	159.07 \$
201100101 = CRSBPE : frais de poste du crayon-lecteur	15.03 \$
201100102 = Maryse Ducharme : frais de déplacement	58.00 \$
201100103 = Min. du Revenu du Qc : cotis. employeur + CSST	2 495.65 \$
201100104 = MRC des Sources : quote-part - versement 1/4	13 002.00 \$
201100105 = Régie inter. des Hameaux : quote-part	2 279.50 \$

201100106 = Pelletier et Picard : installation d'une prise de sècheuse au garage municipal, installation d'un système d'alarme lampe 1000 watts pour Loisir à la patinoire	1 650.92 \$
201100107 = Agence du revenu du Canada : cotis. employeur	1 011.77 \$
201100108 = Pierre Therrien : compensation cellulaire	25.00 \$
201100109 = Éditions juridiques FD : mise à jour + relieur	208.49 \$
201100110 = SAAQ : immatriculation des véhicules	7 244.35 \$
201100111 = Commission des transports : inscription au registre	127.00 \$
201100112 = Ville d'Asbestos : ouverture de dossiers à la cour	56.96 \$
201100112 = Ville d'Asbestos : inscriptions aux loisirs	188.11 \$
201100113 = Laboratoire SM : analyses de laboratoire	78.89 \$
201100114 = Services mécaniques RSC : conditionneur diesel, huile hydraulique, hoses, muffler, bracket, collets	948.03 \$
201100115 = JN Denis : fitting, hose hydraulique, switch, DBF-4	215.97 \$
201100116 = Ateliers Multi-Services CDMG : tubes	56.55 \$
201100117 = Charest International : lumière et bouchon	156.46 \$
201100118 = Pétroles Beaugard : mazout, diesel	9 040.67 \$
201100119 = Société de développement durable : enfouissement	966.30 \$
201100120 = Air liquide : gas-oxy 44	14.83 \$
201100121 = Prototal : mèche 1 1/4	199.25 \$
201100122 = Industrie Canada : renouvellement d'autorisation de radiocommunication	311.00 \$
201100123 = annulé	
201100124 = ADMQ : formation gestion des contrats municipaux	262.03 \$
201100125 = JN Denis : swith diff. lock, seal de différentiel	280.45 \$
201100126 = Dépanneur Gazébof : essence	295.02 \$
201100127 = Michel Larrivée : 5 h contrat de conciergerie	55.00 \$
201100128 = Michel Larrivée : 4 h 30 contrat de conciergerie	49.50 \$
201100129 = Michel Larrivée : 4 h 30 contrat de conciergerie	49.50 \$
201100130 = Pierre Therrien : frais de déplacement	57.60 \$
201100131 = Adrien Gagnon : frais de déplacement	216.00 \$
201100132 = Claude St-Cyr : bouteilles d'eau	9.00 \$
CNH Capital : 47 mois – financement tracteur à pelouse	412.33 \$
GE Canada : 72 mois – financement camion	3 762.62 \$
GE CAPITAL : 60 mois – financement tracteur	2 210.16 \$
	<hr/>
	56 747.52 \$

201103-042

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par la conseillère Adrien Gagnon

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

SERVICE INCENDIE

201103-043

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien fasse l'acquisition d'enseigne rurale 911 pour les résidences en milieu rural tel que proposé dans la soumission de Signel services inc. au coût de 3 495 \$ incluant poteau, accessoires et installation.

Adoptée

CONGRÈS DE L'ADMQ

201103-044

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la directrice générale et secrétaire-générale soit autorisée à s'inscrire au congrès de l'ADMQ. Les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas seront entièrement défrayés par la Municipalité de Saint-Adrien.

Adoptée

ASSIETTE DU CHEMIN (ANCIEN TRACÉ DE LA ROUTE 216 AUX LIMITES D'HAM-NORD)

Un retour sera fait ultérieurement dans ce dossier.

ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été faite auprès de trois entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois soumissions ;

201103-045

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Sel Warwick au montant de 16 547.61 \$, soit 415 \$ du ballot de sel.

Adoptée

STATIONNEMENT FACE À L'ÉPICERIE NYKA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande des propriétaires de l'Épicerie Nyka pour changer l'enseigne d'interdiction de stationner pour un enseigne qui permettrait aux clients de stationner à l'avant de l'épicerie pour une période de vingt minutes ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme a fait des vérifications auprès de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec appui cette démarche ;

201103-046

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande au Ministère des Transports de permettre à la municipalité d'enlever l'enseigne d'interdiction de stationner et d'installer un enseigne qui permettrait aux clients de stationner à l'avant de l'épicerie pour une période de 20 minutes.

Adoptée

**LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN DOIT SE FAIRE DANS LE
RESPECT DES CITOYENS ET DU TERRITOIRE DU
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE deux projets éolien ont pris naissance sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville, après que l'appel d'offre de services eut été accepté par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes favorables à la filière éolienne mais que tout projet ne peut se faire n'importe où, n'importe comment et surtout pas en les imposant aux communautés ;

CONSIDÉRANT QUE le critère d'acceptabilité sociale, pourtant fondamental à la filière éolienne, n'a aucunement été respecté dans les dossiers qui nous préoccupent qui sont :

Projet éolien à Saint-Valentin de 21 éoliennes industrielles de 139 mètres (450 pieds) là où vit une population de 472 habitants et installées à 750 mètres des habitations.
Projet éolien autochtone à Saint-Cyprien-de-Napierville de 8 méga éoliennes de 146.5 mètres (483 pieds), projet octroyé à la Kanawake Sustainable Energies malgré le refus des élus municipaux.
Projet d'une ligne électrique de 120 KV de 25 pylônes allant à l'encontre de la volonté de 70 agriculteurs.
Ces trois projets étant prévus en zones habitées et sur les meilleures terres agricoles du Québec classée 1 et 2.

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de parc éolien industriel n'a pas sa place en zone habitée ni sur les meilleures terres agricoles du Québec ;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec n'a pas tenu compte des objections maintes fois exprimées par les élus municipaux de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant, sans leur autorisation, un contrat de 8 méga éoliennes à la Kanawake Sustainable Energies, créant ainsi un précédent inacceptable et dangereux pour la démocratie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE par ce geste, Hydro-Québec, a délibérément créé une situation conflictuelle possible qu'engendrera cette incursion autochtone en sol non autochtone sans l'appui de la population touchée ;

CONSIDÉRANT être conjointement en mesure d'attester que ces projets soulèvent la grogne au sein de nos populations touchées, en plus de créer de lourdes inquiétudes au sein des conseils municipaux impliqués ;

CONSIDÉRANT QU' étant désormais plus informés et conscients des répercussions négatives reliées à l'implantation d'éoliennes en milieux habités, nous sommes en mesure de nous inquiéter des impacts négatifs tant économiques, environnementaux que sociaux que ces implantations ne manqueront pas de créer sur nos territoires montérégiens ;

CONSIDÉRANT QUE ces états de fait sont inacceptables et qu'ils s'avèrent une atteinte directe aux principes fondamentaux de démocratie et de souveraineté des municipalités ;

Pour l'ensemble des raisons précédemment évoquées, les municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur font appel à la solidarité municipale québécoise. Nous respectons la position officielle à l'égard du développement de la filière éolienne prise dans chaque municipalité et région, tout en requérant l'appui des municipalités québécoises pour le respect de nos terres agricoles. Nous affirmons aussi que ces projets vont à l'encontre du développement réfléchi que nous préconisons pour notre région montérégienne.

201103-047

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

Que la municipalité de Saint-Adrien adopte la présente résolution en appui aux municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur afin de demander au gouvernement de faire marche arrière dans l'élaboration des trois projets ci-haut mentionnés et de les abandonner ou de les relocaliser ailleurs au Québec en milieu non habité et non agricole.

Adoptée

DÉBRANCHEMENT DU SERVICE 9-1-1 AVEC LE CENTRE D'URGENCE 9-1-1 DE LA VILLE DE SHERBROOKE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adrien entreprend actuellement les démarches pour signer une entente de service avec CAUCA ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander officiellement la terminaison de notre contrat avec le Centre d'urgence 9-1-1 de la Ville de Sherbrooke ;

201103-048

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande que le débranchement du service 9-1-1 avec le Centre d'urgence 9-1-1 de la Ville de Sherbrooke soit fait à compter du 31 mars 2011 à la condition que CAUCA puisse nous donner le service à compter du 31 mars 2011.

Adoptée

VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

201103-049

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Onil Giguère

Et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à compter du mois de juin 2011 à la Centrale d'appel d'urgence CAUCA dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, C.P. 5128, Beauceville (Québec), G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adoptée

POSTE DE CONCIERGE

CONSIDÉRANT QUE le concierge a remis une lettre de démission le 21 février 2011 ;

201103-050

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à envoyer l'offre d'emploi à chaque résidence de la municipalité en demandant que les curriculum vitae soient reçus avant le 4 avril 2011.

TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT l'existence d'une personne handicapée sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la municipalité de fournir du transport à cette personne en vertu de l'article 48.39 de la Loi sur les transports ;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés de cette personne de 376 déplacements annuels vers Asbestos ;

CONSIDÉRANT le refus de Transbestos d'accepter de transporter cette personne aux conditions imposées par le cadre financier du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées (Décrets 279-2005 du 30 mars 2005, modifié par le décret 753-2008 le 25 juin 2008) ;

CONSIDÉRANT que le volet souple dudit Programme permet au MTQ de reconnaître admissible à la subvention un maximum de 15 \$ du déplacement au volet souple et 12.15 \$ dans le volet régulier (adhésion à Transbestos) ;

201103-051

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

ET RÉSOLU QUE

La municipalité demande au MTQ de renouveler l'adhésion au volet souple dudit programme ;

La contribution de l'utilisateur, ou tarification, est établie par cette résolution à 3 \$ du transport ;

La contribution maximale de la municipalité sera de 20 % du maximum de 15 \$;

La contribution estimée du MTQ sera du solde ;

La municipalité s'engage à verser une contribution directe à l'utilisateur d'une somme de 1 280 \$. Ce montant représente la contribution de la municipalité pour l'année 2010, soit 1 200 \$ ainsi qu'une somme de 80 \$ représentant un ajustement pour sa contribution de l'année 2009.

La municipalité sera responsable de fournir annuellement au MTQ les rapports exigés par lui pour l'administration de ce programme ;

Cette résolution n'est valide que pour l'année 2011 et ne pourra être reconduite annuellement que sur demande de la municipalité ;

Cette résolution soit transmise à la Direction de l'Estrie du MTQ.

Adoptée

PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – PHASE 3

200103-052

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien approuve le plan de développement social – phase 3 préparé par le Comité de développement de Saint-Adrien.

Adoptée

**REFINANCEMENT D'EMPRUNT
PRET NO 2**

201103-053

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise le renouvellement
d'emprunt dont l'échéance est le 14 mars 2011.

QUE le solde en capital en date du 31 janvier 2011 est de 182 600 \$.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse
Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité
tous les documents nécessaires aux fins de la présente.

Adoptée

**EMPRUNT TEMPORAIRE EN ATTENDANT LE
REFINANCEMENT AVEC LE MINISTÈRE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a besoin
de financement temporaire ;

201103-054

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QU'une résolution d'emprunt temporaire soit adoptée et énoncée de la
façon suivante :

1. 156 100 \$ sous forme d'emprunt temporaire ;
2. De la Caisse Desjardins des Métaux Blancs au taux préférentiel
de la Caisse Centrale Desjardins du Québec, lequel taux sera
modifié lorsque et à chaque fois que le taux changera pour
s'ajuster automatiquement à ce taux ;
3. Ledit emprunt sera pour une durée d'un mois , soit jusqu'au 15
avril 2011 ;
4. Le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse
Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la
Municipalité tous les documents nécessaires aux fins de la
présente.

Adoptée

JOURNÉE DE L'ABEILLE À MIEL 2011

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

**REDDITION DE COMPTES - ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une
compensation de 154 735 \$ pour l'entretien du réseau routier local
pour l'année civile 2010 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Saint-Adrien visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

201103-055

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Saint-Adrien informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

APPUI FINANCIER DEMANDÉ POUR LE PROJET MAKE WAY FOR YOUTH

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

CLICSEQUR

201103-056

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

Et résolu

QUE Ducharme Maryse, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

En conséquence, les membres du conseil de la municipalité apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessous :

Pierre Therrien, maire

Onil Giguère, conseiller

Claude St-Cyr, conseiller

Adrien Gagnon, conseiller

Claude Blain, conseiller

Paul Chaperon, conseiller

Stéphane Poirier, conseiller

Considérant que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien qui ont le droit de voter sur ces résolutions les ont signées, elles sont adoptées et entrent en vigueur en date du 8 mars 2011. Un exemplaire de ces résolutions est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

Adoptée

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

TOURNOI DE GOLF

Les membres du conseil ne désirent pas participer au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie des Sources.

PROCLAMATION DU MAIRE

ATTENDU QUE : Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011 ;

ATTENDU QUE : la Municipalité de Saint-Adrien appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies ;

ATTENDU QUE : la Loi sur la statistique exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeureront strictement confidentiels ;

201103-057

PAR CONSÉQUENT : Je, Pierre Therrien, maire de la Municipalité de Saint-Adrien déclare, par la présente, la semaine du 9 au 13 mai, la SEMAINE DU RECENSEMENT et pris tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

Adoptée

APPUI RECENSEMENT

201103-058

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

Et résolu

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion des données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

Adoptée

LOCATION DE TABLES

201103-059

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE le conseiller Onil Giguère soit nommé responsable pour la location de tables.

QUE tous les organismes de la municipalité et résidents qui désireront avoir des tables devront communiquer avec Monsieur Giguère pour que celui-ci s'assure que les tables sont louées en bon état et qu'elles reviennent aussi en bon état.

QUE Monsieur Giguère soit présent lorsqu'il y aura une location de tables.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201103-060

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».